

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 24 (1939)  
**Heft:** 11

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses (10 ex. par centaines de sociétaires) Fr. 1.50; abonnements collectifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Impression et Expédition :  
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :  
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

## La vie économique doit continuer dans la mesure du possible

Depuis deux mois la guerre, avec toutes ses horreurs et ses néfastes répercussions économiques et sociales, sévit de nouveau en Europe.

Notre armée couvre la frontière. La défense nationale s'organise et s'intensifie partout. Les nouvelles qui nous parviennent du front parlent du bon moral de la troupe et son excellente préparation actuelle. L'approvisionnement du pays est assuré pour longtemps. De ce côté rien ne justifie donc l'inquiétude.

Derrière l'armée qui veille au prix de sacrifices immenses à la défense du territoire, il appartient à ceux qui restent à l'arrière de défendre la vie économique du pays. La solidarité, la bonne volonté, la compréhension doivent être leurs armes. Il faut à tout prix que la vie économique du pays continue à un rythme aussi normal que possible. Pour cela il faut que le peuple suisse reste uni, que se manifeste vraiment partout l'entraide et l'assistance mutuelle entre citoyens dans une collaboration large et compréhensive avec les autorités constituées, civiles et militaires.

\* \* \*

Dans cette œuvre de défense nationale au second degré nos Caisses Raiffeisen peuvent remplir, dans le cadre de leurs statuts et de leurs principes fondamentaux, un rôle de la plus haute importance. Pour bien accomplir les tâches qui ne manqueront pas de leur incomber à l'avenir les Caisses Raiffeisen doivent aujourd'hui tout mettre en œuvre pour rester fortes financièrement et moralement. Ce qui s'impose particulièrement aujourd'hui aux dirigeants, c'est la vigilance, la prudence, la prévoyance. Rien ne doit être négligé pour assurer pendant la mobilisation une marche régulière de l'institution. Quantité de caissiers ont été mobilisés et remplissent

fidèlement à la frontière leur devoir de soldat. Des remplaçants assurent à leur place le service courant de caisse et liquident les affaires courantes. Mais les comités aussi ont été décimés par la mobilisation. Les tâches et les responsabilités de ceux qui restent à leur poste s'accroissent de ce fait toujours plus. La haute mission des dirigeants est aujourd'hui de maintenir à l'intérieur des Caisses un « bon moral » et surtout une saine discipline dans le paiement des intérêts et des amortissements. Par un phénomène psychologique qui ne trouve pourtant aucune justification devant la raison on constate par ici par là que nombre de personnes estiment qu'en temps de guerre leurs engagements n'ont plus à être tenus selon les conventions antérieures et diffèrent leurs paiements. Cette mentalité est dangereuse car elle conduit à l'embolie économique. Certes, la mobilisation générale créera des situations difficiles. Mais ceux qui le peuvent doivent se faire un véritable devoir patriotique d'être ponctuels dans leurs paiements. Il est logique que pour qu'une banque ou Caisse puisse remplir normalement ses engagements vis-à-vis de ses déposants elle doit demander également de ses débiteurs le paiement régulier des intérêts et amortissements convenus. Un moratoire général n'existe pas et n'est du reste nullement désirable. La prolongation des feries de poursuites jusqu'au 22 octobre ayant pris fin seules restent valables en matière de poursuite les allègements résultant de l'ordonnance du Conseil fédéral du 17 octobre 1939. Or, ces dispositions prévoient simplement que les poursuites dirigées contre des personnes au service militaire sont suspendues pendant la durée du service et pendant les trois semaines qui suivent le licenciement et que des sursis d'une durée maximum d'un an peuvent être accordés par l'autorité de concordat, après enquête sur chaque cas, à des débiteurs qui rendent vraisemblable que

sauf leur faute, par suite des événements de guerre, ils sont hors d'état de remplir temporairement leurs engagements. Une bonne et stricte administration des prêts et crédits est de ce fait tout particulièrement nécessaire aujourd'hui. Certes, il est tout naturel que les organes des Caisses accordent des prolongations d'échéances lorsqu'elles sont justifiées par des circonstances exceptionnelles. Mais il va bien sans dire que toutes les facilités — légales ou autres — qui pourront être accordées ne dispenseront jamais les débiteurs de l'exécution de leurs engagements aussi bien en ce qui concerne le paiement des intérêts que le remboursement de la dette.

Mais ce n'est pas seulement dans le domaine de l'administration des prêts et crédits que les organes dirigeants voient augmenter leurs tâches et s'accroître leurs responsabilités. Leur devoir de contrôle et de surveillance prend également toujours plus d'importance. Les révisions doivent se faire fréquemment et de façon plus approfondie que jamais, surtout là où les caissiers étant mobilisés, la gérance de la Caisse est assurée temporairement par des remplaçants. Si, ensuite de l'absence prolongée du caissier, des retards doivent être constatés dans la comptabilité et l'administration des prêts et crédits, les organes dirigeants feront en sorte que le caissier mobilisé puisse obtenir périodiquement des congés (par ex. quelques jours chaque mois) pour la mise à jour complète de l'administration. Il convient également de se préparer partout maintenant déjà à la clôture annuelle des comptes, afin que celle-ci puisse se faire sans difficulté dans le délai statutaire. Les comités se réuniront le plus souvent possible pour examiner la situation, discuter et liquider les affaires courantes. Là où une partie des membres des deux organes sont mobilisés, il sera possible généralement de liquider les affaires courantes dans des réunions communes

des deux Conseils. Lorsque le quorum ne peut être atteint il est indiqué de faire circuler les demandes de crédit et les objets importants à trancher auprès des membres absents en réclamant de ces derniers leur appréciation et leur vote par écrit. L'activité propagandiste ne doit également pas être négligée. On mettra tout en œuvre pour attirer à la Caisse locale de nouveaux adhérents et de nouveaux dépôts. L'activité en vue de la constitution de nouvelles Caisses ne devra pas être négligée non plus. **Partout et plus que jamais, devant les difficultés de notre époque, tous les raiffeisenistes doivent comprendre que l'union des efforts, la volonté de collaboration et l'esprit de fraternité peuvent seuls permettre de regarder l'avenir avec confiance et attendre des jours meilleurs que le peuple suisse méritera par la foi qu'il aura en lui-même.**

## Les organisations Raiffeisen suisses en 1938

(Suite.)

### Les institutions spéciales de l'Union

#### 3) Le Secrétariat.

Le Secrétariat de l'Union est de plus en plus consulté ou appelé à fonctionner comme expert lors de l'élaboration des nombreuses lois et ordonnances diverses qui sont promulguées à foison à l'heure actuelle, tant sur le domaine cantonal que fédéral.

L'Union s'applique également toujours systématiquement à répandre les idées raiffeisenistes dans le public, mais la meilleure et la plus efficace propagande pour la cause est certainement aujourd'hui l'exemple des nombreuses Caisses bien administrées et prospères qui existent dans tout le pays.

Au cours de l'exercice, 69 conférences ont été données par des fonctionnaires du secrétariat et de l'Office de révision (conférences d'orientation et de fondation, ou lors des assemblées générales des Caisses à l'occasion du jubilé de 25 ou de 30 ans d'activité).

Durant la seconde moitié de l'année, plusieurs réunions de fondation de nouvelles Caisses ont dû être renvoyées ensuite de l'épizootie de fièvre aphteuse.

Au nombre des problèmes dont l'Union doit s'occuper pour la défense des intérêts des Caisses affiliées figure de façon presque latente la question du placement des fonds publics et pupil-

laires dans les organisations raiffeisenistes. Selon une enquête effectuée en octobre 1938, 400 Caisses Raiffeisen seulement, sur 658, gèrent des fonds pupillaires. Il y a également plus de 100 communes qui n'entretiennent aucune relation financière avec la Caisse locale, laquelle pourtant paie les impôts sur place et travaille exclusivement au profit de la collectivité. Le canton d'Argovie s'apprête à promulguer un nouvel arrêté concernant l'administration des tutelles qui, en ce qui concerne le placement des fonds pupillaires, s'inspire des idées fondamentales de la loi sur les banques et tient largement compte des revendications légitimes des Caisses Raiffeisen.

Dans le canton de Schwytz, un recours a dû être adressé au Conseil fédéral contre le refus du Conseil d'Etat d'autoriser une Caisse Raiffeisen à pratiquer le prêt sur le bétail; ce recours a été admis. En Valais, l'Union a été consultée par le Département cantonal des finances lors de l'élaboration de la nouvelle loi fiscale; le projet tient équitablement compte, lors de l'imposition, du caractère spécial des coopératives d'entraide et d'utilité publique. En maintes autres occasions, l'Union a également été consultée par les autorités des différents cantons et appelée à présenter des études ou des rapports sur des questions juridiques et économiques pratiques touchant à l'activité des Caisses Raiffeisen et au crédit agricole. Il va sans dire qu'en de semblables circonstances notre Secrétariat s'empresse toujours de mettre à la disposition des autorités la riche documentation et la longue expérience qu'il possède en matière de crédit agricole.

L'Union a été appelée également à donner son préavis au sujet du projet de révision de la **législation sur le cautionnement**. A cette occasion, elle a fait valoir qu'une refonte totale du droit sur le cautionnement n'était ni nécessaire, ni même désirable. Il suffirait de donner simplement force de loi à certaines normes admises déjà dans la pratique pour la défense des intérêts des cautions. Des mesures restrictives trop radicales, comme le registre des cautionnements ou l'élimination du cautionnement solidaire, auraient pour résultat de tuer le cautionnement. Certes, de graves abus se sont présentés en matière de cautionnement. Mais il n'en reste pas moins que le cautionnement est un instrument de crédit d'une grande valeur économique et sociale pour la classe rurale. Il a permis à de nombreux paysans ou petits artisans ca-

pables et travailleurs de se créer une existence honorable. Les situations critiques provoquées particulièrement au cours de la crise ont moins résulté d'une législation défectueuse sur la matière que de l'irresponsabilité et des mauvais procédés des créanciers qui acceptent cette garantie personnelle.

Le projet de **loi sur le désendettement** a fait l'objet de critiques plus âpres encore au Conseil des Etats que ce n'avait été le cas au Conseil national. La discussion sera reprise et poursuivie encore durant la nouvelle année. Si le projet constitue certes un beau monument juridique, il ne satisfait néanmoins personne et il recrute ses plus âpres adversaires surtout dans les milieux paysans qui se rendent parfaitement compte des difficultés que présenterait son application pratique et des graves inconvénients qui en résulteraient pour le crédit agricole en général. Cette loi porterait fortement atteinte à l'esprit d'initiative personnelle de la population agricole et provoquerait l'exode vers les villes. Ce qui est urgent et importe surtout à l'heure actuelle, c'est simplement de prendre des dispositions concernant l'amortissement approprié des capitaux qui sont au bénéfice du sursis d'assainissement agricole en vertu de l'arrêté fédéral de 1934. Or, il est certainement possible de trouver une solution favorable à ce problème sans recourir à une loi fédérale rigide. C'est ce qu'a déjà fait par exemple le canton de Fribourg par la création d'une Caisse cantonale d'amortissement. Le surendettement peut également parfaitement être combattu, là où c'est nécessaire, par l'incorporation dans les lois cantonales d'introduction au code civil suisse de dispositions restrictives concernant le gage immobilier. En voulant également rendre obligatoire l'attribution du domaine à un seul héritier, le projet fédéral s'inspire certes de motifs louables, mais il est à craindre alors que cette disposition n'augmente considérablement l'exode de la campagne vers la ville et le recul de la natalité, phénomènes qui ont été constatés par exemple en Allemagne après l'introduction de la loi instituant le droit successoral rural avec héritier unique.

#### 4. La presse de l'Union.

Les deux journaux mensuels qu'édite l'Union s'avèrent non seulement l'indispensable trait d'union entre les instances directrices de l'Union et les organes locaux, mais constituent encore

un moniteur financier rural de plus en plus apprécié.

Aussi chaque journal voit-il constamment augmenter le nombre de ses collaborateurs et de ses abonnés.

Le « **Raiffeisenbote** », l'organe en langue allemande, est entré en 1938 dans sa vingt-cinquième année d'existence. Le premier numéro a paru le 1er juillet 1914. Le format était alors réduit, le numéro ne comportait que 4 pages de texte et le nombre des abonnés n'était que de 2700. En 1923, il parut en format plus grand avec en général huit pages de texte, le prix de l'abonnement étant alors augmenté de fr. 1.— à fr. 1.50. Aujourd'hui, le Raiffeisenbote tire à 12.000 exemplaires environ. 34 Caisses ont abonné tous leurs membres.

L'intérêt que suscite le « **Messager Raiffeisen** », l'organe officiel romand, va également toujours en croissant. Les 12 numéros parus l'an dernier constituent une collection de 100 pages de texte. Le prix de l'abonnement est resté de fr. 1.50 pour les abonnements obligatoires, à raison de 10 ex. par centaine de membres et de fr. 1.30 pour les abonnements collectifs en sus. Le nombre des abonnés a augmenté de 200 l'an dernier et atteint 3900. 16 Caisses (3 de plus que l'année précédente) ont abonné tous leurs sociétaires à l'organe de l'Union.

#### 5. Service de l'économat. (dépôt de matériel, livres, formulaires)

Ce service qui pourvoit les Caisses du matériel et des formulaires nécessaires à leurs besoins courants, prend toujours plus d'importance. Durant l'exercice, 4552 (année précédente 4274) envois de matériel ont été effectués à toutes les Caisses affiliées pour une somme globale de factures de 56.142 francs 20 centimes (fr. 49.437,50 en 1937). Ce dépôt comporte du matériel, formulaires et imprimés pour une valeur globale de vente de fr. 95.866,70. Il s'est enrichi encore l'an dernier de plusieurs nouveaux formulaires différents, en langues allemande, française, italienne et romanche. Des coffres-forts appropriés ont été livrés à 29 Caisses. 1522 coffrets d'épargne ont été également remis à 101 Caisses.

#### 6. Service des encaissements et du contentieux.

Ce service s'occupe principalement de la défense des intérêts des Caisses affiliées vis-à-vis des débiteurs en souffrance. Il fonctionne aussi comme office de renseignements juridiques pour les Caisses affiliées. Lorsque les révi-

sions révèlent des cas d'insuffisance dans l'administration des prêts et crédits, les Caisses peuvent être contraintes à remettre temporairement certaines positions anormales à la gérance de ce service spécial de l'Union.

Ce service prend ainsi toujours plus d'ampleur. Au début de l'exercice il avait à s'occuper de 132 cas. 115 objets nouveaux lui ont été encore confiés au cours de l'année. 91 cas, représentant une valeur globale de fr. 510.000 ont pu être liquidés. A la fin de l'année, 156 positions restaient encore pendantes.

Ce département rend d'inappréciables services en déchargeant les comités locaux de travaux compliqués et souvent des plus ingrats. L'Union effectue ce travail en ne débitant en règle générale les Caisses intéressées que de ses propres débours. Les interventions du service du contentieux ont été couronnées de succès dans la majeure partie des cas et par l'établissement de plans d'amortissements appropriés il a été possible, fréquemment, d'éviter des mesures juridiques toujours désagréables et onéreuses.

Il convient de relever aussi que ce service permet à l'Union de faire directement certaines expériences qui soulignent la valeur des principes raiffeisenistes et qui constituent une source de documentation des plus précieuses pour l'Office de revision. Les observations faites soulignent particulièrement l'opportunité de limiter les avances sur simple cautionnement et de ne les faire que sous forme de prêts amortissables (jamais en compte courant). Il est particulièrement nécessaire aussi de bien surveiller les engagements des sociétés diverses, des corporations de droit public, etc. et de prévoir toujours un plan d'amortissement rapide des dettes sur simple cautionnement.

#### 7. Assemblée générale annuelle.

Après un intervalle de quatre ans, le Congrès de l'Union a eu lieu de nouveau en Suisse romande, et cela dans un canton qui vient d'être gagné récemment à la cause raiffeiseniste et où le mouvement a fait de rapides progrès ces dernières années.

Plus de 800 Raiffeisenistes, venus de la Suisse entière, se sont réunis à Neuchâtel les 15 et 16 mai 1938. Ils ont été l'objet d'une réception chaleureuse de la part des autorités et de toute la population. La première journée du Congrès donna lieu à une belle manifestation patriotique imprégnée du véritable esprit suisse d'indépendance et d'union

étroite entre confédérés. La seconde journée fut consacrée à la séance administrative que clôtura un acte commémoratif solennel à l'occasion du cinquantième de la mort de F. G. Raiffeisen. Des orateurs autorisés rendirent un pieux hommage à la mémoire du grand philanthrope dont le nom, connu aujourd'hui dans le monde entier, est devenu le synonyme de la dignité personnelle et de l'effort individuel, de la solidarité et de l'aide mutuelle pour l'amélioration de la situation matérielle et morale des populations agricoles. Cet hommage de fidélité à Raiffeisen et à ses principes, ponctué par l'assemblée chantant le cantique suisse, restera un acte de foi inoubliable dans les annales de notre mouvement.

M. le conseiller d'Etat Guinchard apporta à l'assemblée le salut du gouvernement et du peuple neuchâtelois et prononça une allocution d'une haute élévation de pensées, exhortant les raiffeisenistes à rester toujours unis pour être forts et sollicitant la protection divine pour notre patrie.

(A suivre.)

### Le mouvement coopératif dans le monde

Les sociétés coopératives qui visent à élever le niveau de vie de leurs membres et à défendre les intérêts de ceux-ci, jouent de plus en plus un rôle important dans la vie économique de nombreux pays. Cela s'explique non seulement par l'augmentation du nombre des sociétés coopératives locales et des effectifs de celles-ci, mais peut-être encore davantage par le renforcement des liens entre ces sociétés grâce à la création de fédérations de coopératives. La constitution de fédérations marque, en effet, pour la coopération, le passage du stade des efforts spontanés et dispersés au stade d'un mouvement populaire concerté dans le cadre duquel les activités des organisations locales sont coordonnées et leurs ressources mises en commun. Jusqu'à présent des fédérations de coopératives ont été instituées dans 61 pays. La structure fédérative peut être considérée comme un indice du degré élevé d'organisation et de coordination qui caractérise le mouvement coopératif.

Il résulte des renseignements récemment publiés par le Bureau international du Travail que les catégories les plus importantes de coopératives sont les coopératives de consommation et les coopératives agricoles. Les sociétés

agricoles sont plus nombreuses, comptent un nombre plus élevé de membres et ont un chiffre d'affaires plus fort que les coopératives de consommation. Abstraction faite de l'U. R. S. S., on compte dans le monde 426.760 coopératives agricoles avec un effectif dénombré d'environ 45 millions  $\frac{1}{2}$  de membres, et 24.685 coopératives de consommation avec quelque 20 millions de membres.

Les coopératives agricoles présentent une grande variété de formes correspondant à presque tous les aspects de la vie économique rurale. **Le groupe le plus nombreux est celui des coopératives de crédit, avec 189.439 sociétés. Les 129.572 coopératives de crédit rural pour lesquelles on possède des renseignements à ce sujet, groupent environ 7 millions  $\frac{1}{2}$  de membres.** La majorité de ces sociétés se trouvent en Asie et plus particulièrement au Japon et dans l'Inde.

Un grand nombre des coopératives de crédit exercent également des activités commerciales. Toutefois, la plupart des opérations d'achat de fournitures pour l'agriculture et d'écoulement de produits agricoles sont effectuées par des coopératives spécialisées dans ce genre d'activité.

### Une bonne organisation de coopératives agricoles

Nous lisons dans le 52<sup>me</sup> rapport annuel de l'Union des coopératives agricoles de la Suisse orientale (V. O. L. G.) qui vient d'être publié, que le nombre des sociétaires s'est accru de 3 en 1938 pour atteindre le chiffre de 329 coopératives. Sur ces sociétaires, 237 sont des coopératives agricoles de la campagne, qui entretiennent ensemble 453 magasins permanents. La plupart de ces coopératives se trouvent dans les cantons de Zurich, d'Argovie, de Thurgovie et des Grisons. Dans les 7 autres cantons, dans lesquels la V. O. L. G. est encore représentée, elle n'a que des sociétaires disséminés.

La V. O. L. G. est, pour les coopératives locales qui lui sont affiliées, un **magasin d'achats en gros** en ce qui concerne les engrais artificiels, les produits fourragers, les semences, les machines et outils agricoles, ainsi que les articles de ménage de toutes sortes; d'autre part, elle représente leur **appareil de vente et d'utilisation** pour les produits fournis par les paysans, tels que fruits, vin, pommes de terre, légumes, foin, paille, œufs, miel. Les coopératives

locales sont naturellement des institutions autonomes, inscrites au Registre du commerce. Elles gèrent leurs entreprises à leur propre compte et à leurs propres risques et périls. Mais elles sont largement appuyées par l'Union dans leur activité. **Depuis 1892 elles sont soumises à une révision annuelle obligatoire.** L'Union ne se borne pas à instruire, à conseiller et à surveiller les gérants des sections, elle fait également beaucoup dans le domaine de l'instruction spécialisée et dans l'éducation des paysans. (C'est ce qui devrait se pratiquer dans une plus large mesure dans les organisations similaires de la Suisse romande, Réd.). La V. O. L. G. entretient depuis 1892, un organe propre, le « Genossenschaftler », qui paraît une fois par semaine.

Pour remplir ces tâches abondantes, la V. O. L. G. possède à Winterthour une installation appropriée, des entrepôts et des voies d'accès etc. ainsi que des bureaux de vente à Zurich, à Coire et à Lugano, et d'autres entrepôts à Lenzbourg, à Weinfelden, à Landquart et à Eiken. Pour encourager la consommation des vins, elle a ouvert à Zurich et à Bâle 4 estaminets, qui sont toujours très fréquentés et livrent des produits indigènes excellents.

Le débit atteint en 1938 s'est monté à 43 millions de francs. En outre, la V. O. L. G. a acheté aux paysans, au compte de la Confédération, des céréales panifiables pour fr. 6.920.100.—.

Après les amortissements habituels et versement d'un intérêt aux réserves, l'excédent de l'exercice a été de Fr. 267.800.—. Cet excédent est utilisé pour d'autres amortissements et pour le versement de la ristourne habituelle aux coopératives au prorata de leurs achats de marchandises à la centrale.

Le rapport si complet de la V. O. L. G. prouve une fois de plus l'importance pour l'agriculture et les petits paysans d'une bonne organisation coopérative.

### Soucis d'argent

Les questions d'argent sont un chapitre sérieux. Car ce ne sont pas seulement quelques-unes, mais de nombreuses personnes dont la vie, du début à la fin, est gravement assombrie par les soucis d'argent. Nombreux sont ceux qui, envers lesquels, par rapport au succès matériel de leur travail, le destin ne veut pas se montrer sous un jour favorable.

Celui qui est venu au monde dans

une famille à l'aise ou même riche et qui, de tout temps, n'a pas eu à se faire de soucis pour savoir où prendre l'argent nécessaire à son entretien, n'est certainement pas très autorisé à se faire une idée et à parler des soucis d'argent. Par contre, celui qui tout jeune a eu à lutter avec les difficultés de la vie et qui, durant des nuits sans sommeil, a martyrisé son cerveau pour savoir où il prendrait l'argent pour donner suite à ses obligations les plus urgentes et qui ne sait plus comment il pourra empêcher son écroulement financier, celui-là, oui celui-là, peut parler de questions d'argent et précisément également de soucis d'argent parce qu'il en fait lui-même l'amère expérience.

Le nombre des personnes que le hasard a mis en possession de sommes importantes est extraordinairement petit. Une progression au point de vue financier n'est en général possible que par l'application et l'économie. Celui qui vit dans le besoin et n'a qu'une situation modeste élèvera certainement l'objection que toute économie cesse lorsque tous les moyens productifs suffisent à peine pour vivre. A cela on peut répliquer que nombreux sont ceux qui se créent des besoins, s'y habituent et sans lesquels les choses iraient tout aussi bien. L'économie ne doit pas débiter seulement lorsqu'une grosse somme peut être mise de côté. A l'âge de 42 ans un homme a pu verser au carnet d'épargne sa première pièce de cinq francs et poursuivant logiquement une saine économie, a pu léguer un montant appréciable à ses enfants.

L'argent qui a été une fois économisé doit être laissé en paix. Il faut se défendre d'y toucher aussi longtemps qu'il existe un autre moyen de supprimer des difficultés financières.

De nombreuses personnes, aux emplois les plus divers, sont souvent, ordinairement au début de leur carrière, dans la situation de demander des crédits à une banque. Selon les circonstances, il peut arriver qu'un homme actif et courageux ne peut donner suite sur l'heure à un engagement. Il n'y a là rien d'infamant. Mais il fera bien de s'entendre avec la banque et de lui donner connaissance des motifs de sa situation financière en déséquilibre. Une telle manière de faire lui procure de la confiance et lui donne du crédit. Par contre si quelqu'un lors d'une première ou même d'une seconde sommation, se confine dans le silence absolu et laisse venir les choses sans se soucier de rien, cela provoque l'effet contraire et il perd

la confiance et le crédit. Nombreux sont ceux qui, par leur indifférence, se sont occasionnés des soucis d'argent qu'ils auraient pu s'épargner en adoptant une attitude correcte. L'exactitude dans le trafic d'argent est une vertu pour les gens de toutes classes qui les préserve de maints revers.

(Journal de Morges.)

## Le découragement n'a jamais sauvé personne...

écrit M. Cyrille Vaillancourt, président de la Fédération des Caisses populaires Desjardins (Caisses Raiffeisen) du Canada dans l'excellent organe officiel de cette association :

On rencontre assez souvent, trop souvent même, des pessimistes que la situation actuelle épouvante et qui cherchent à en épouvanter d'autres. Inconsciemment, ils cherchent des excuses à leur état d'esprit :

« Comment voulez-vous qu'on ne soit pas découragé quand on voit la jeunesse et même une forte proportion des hommes d'âge mûr, vivant de secours directs ? Une fois qu'ils ont goûté à ce genre de soutien, ils ne veulent plus travailler pour vivre. En croyant leur aider, on en a fait des paresseux qui ne comptent plus que sur l'Etat pour vivre... La moralité est à la baisse. On peut compter les gens qui sont encore honnêtes... On se fiche de la parole donnée, de sa signature.

Ceux qui ont peiné, travaillé, épargné, sont considérés comme des voleurs tandis que les imprévoyants, les gaspilleurs ont le droit de tout accaparer et prônent des doctrines qui n'ont rien de social.

A en croire de tels rabat-joie, il faudrait, désespéré, se coucher pour attendre la mort. Au contraire, de là vient que le mal dure si longtemps. Si l'on employait à aviser et à agir le temps qu'on perd à gémir, les choses iraient mieux. Les lamentations et l'application de folles théories que seul le désespoir peut enfanter n'arriveront jamais à résoudre la crise. Cette éducation négative a contribué pour une large part à tous les maux qui nous arrivent aujourd'hui. Si, au lieu de toujours défendre, vous aviez montré à vos enfants comment « faire » vous seriez aujourd'hui en présence de résultats différents. Dans le temps de la prospérité, avez-vous montré à vos enfants comment parquer, leur avez-vous enseigné comment se servir de leur argent ?

Comme remède à ce pessimisme,

pourquoi ne pas appliquer l'optimisme ? Et l'optimisme entraîne le courage, l'aptitude au travail et la réussite. Pour trouver la solution de ce problème il faut travailler. La crise actuelle serait bien vite résolue si chacun se mettait à l'œuvre afin de réformer en soi ce qu'on voudrait voir réformer chez les autres. Il faudrait se mettre au travail non seulement avec ses bras, mais avec son intelligence et se servir de toutes les forces de son être pour faire le bien plutôt que pour gémir sur le mal.

La crise présente est une crise morale plutôt qu'une matérielle. C'est aussi une crise de l'esprit. Crise morale en ce sens que les hommes sont devenus irréguliers. On ignore Dieu alors qu'autrefois toutes les grandes entreprises étaient mises sous sa protection. Les gens chôment, dites-vous ; combien parmi les chômeurs trouvent le temps de demander à Dieu, matin et soir, l'aide dont ils ont besoin ?

« Les esprits sont énervés, tout le monde est excité, écrivait dernièrement un journaliste français. C'est la guerre des nerfs à tout moment ». Eh bien ! les nerfs, cela se domine par la volonté. La volonté se trempe au creuset de l'âme. Foin de vains gémissements, de ce pessimisme déprimant ! Elevons nos cœurs vers Celui qui peut tout et malgré les obstacles, les contrariétés et les petites misères des hommes, accomplissons sereinement notre devoir.

## Le billet du mobilisé

Nos territoriaux sont des soldats de forte souche. Tous ont déjà été aux prises avec les difficultés de l'existence. Ils connaissent la vie, avec ses peines, ses misères, ses joies saines aussi. On ne joue pas avec nos territoriaux mais tous ont une large compréhension pour tout ce qui est raisonnable et s'avère nécessaire. Tous savent bien que le pays est en danger, qu'il a besoin d'une armée forte et vigilante et ils accomplissent leur service fidèlement et sans murmurer. Et pourtant, tous ont dû abandonner leurs fermes, leurs entreprises, leurs familles. Les soucis de tous ordres assombrissent souvent bien des fronts. Mais malgré tout le moral reste bon... Ce qui le reconforte toujours c'est l'amour de la patrie et l'admirable esprit de camaraderie qui se manifestent hautement dans nos troupes territoriales ! Depuis près de deux mois, paysans, artisans, ouvriers, directeurs d'entreprises, fonctionnaires,

intellectuels, partagent le même sort. En bons soldats ils vivent côte à côte. Ils se sont entretenus réciproquement de leur situation, de leur profession, ont parlé de leurs aspirations, de leurs difficultés. Ils ont appris ainsi à se connaître, à mieux se comprendre, à s'estimer les uns les autres.

Pourquoi ce magnifique esprit de camaraderie, d'entraide et de compréhension mutuelle — qui n'est en somme rien d'autre que le véritable esprit raiffeiseniste — ne peut-il pas se manifester dans la vie civile comme il se manifeste tout naturellement au militaire ? Que d'avantages économiques et sociaux en résulteraient pour le peuple et le pays...

## Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

Bien qu'il soit toujours entièrement dominé par les événements politiques, le **marché monétaire** ne manifeste toutefois pas trop de nervosité. Les avoirs de virement à la Banque nationale n'accusent pas de fluctuations anormales. Il en est de même en ce qui concerne la circulation fiduciaire et depuis le début de la guerre les réserves d'or de la Banque n'ont diminué que dans une très faible proportion. Au 31 octobre les avoirs en compte de virement à la Banque nationale se montaient à Fr. 834,7 millions. (Signalons, pour permettre une comparaison, qu'ils étaient de 817 millions le 15 septembre et de 823 millions le 7 octobre). La circulation des billets de banque, qui avait atteint le 30 septembre le point culminant de 2 milliards 28 millions accuse pour le mois d'octobre une modeste mais constante diminution. Les billets en circulation sont couverts dans la proportion de 118 % par les réserves d'or de l'établissement d'émission. Si l'on prend les billets de banque et les avoirs de virement ensemble la proportion de la couverture-or est de 85% environ, chiffre qui n'a pour ainsi dire pas subi de modification depuis le début de septembre. Si la pléthore d'argent a disparu, le marché reste néanmoins toujours liquide et souple. Il convient également de relever qu'outre leurs avoirs en compte de virement à la Banque nationale, la plupart des banques disposent également de fortes encaisses ce qui fait qu'elles ont la possibilité de satisfaire toujours avec aisance et promptitude à toutes les demandes de remboursement de dépôts. Le taux officiel d'escompte est toujours de

1 ½ %; la Banque nationale n'a pas eu de motif de le modifier, comme a dû le faire par exemple l'Angleterre et la Hollande. L'Amérique est seule aujourd'hui à posséder encore un taux d'escompte plus bas que le nôtre.

Le **marché des capitaux** se montre par contre beaucoup plus sensible aux événements politiques que le marché d'argent à court terme et présente une évolution plus accentuée, spécialement en ce qui concerne les taux. L'effondrement des cours qui s'est produit dans les bourses provient surtout du fait que quantité de gens réalisent à tout prix leurs titres d'emprunts à long terme, préférant actuellement placer leurs capitaux à brève échéance en banque ou même les garder à vue.

Sur la base de leur cote actuelle les papiers d'emprunts à long terme de la Confédération offrent un rendement qui dépasse le 4 %. Ce fait devait logiquement entraîner une hausse du taux des obligations de banque. Le temps où les établissements de banque du pays repoussaient les capitaux qui leur étaient offerts semble être maintenant définitivement révolu. Les banques cantonales recommencent même à faire de la réclame pour leurs obligations et bons de caisse en offrant 3 ½ % à 3-5 ans de terme. Ce taux de 3 ½ % pour les obligations est déjà devenu usuel dans tout le pays. Par contre, les autres taux — créanciers et débiteurs — sont restés inchangés jusqu'ici. Le taux d'épargne moyen bonifié par les banques cantonales est encore de 2,48 %.

Si la situation actuelle n'empire pas, il sera possible aux banques de maintenir pendant un certain laps de temps le taux hypothécaire actuel. En effet, les conversions à d'avantageuses conditions qui ont pu se faire durant les huit premiers mois de l'année permettront de compenser pendant un certain temps la hausse du taux des obligations qui se produit actuellement. D'autre part, il ne semble pas que le marché des capitaux sera prochainement mis à contribution pour l'émission de grands emprunts. Pour couvrir les frais de mobilisation des prochains mois, la Confédération émettra 200 millions de bons du Trésor à 1, 2 et 3 ans de terme que les banques ont souscrit aux taux respectifs de 2 %, 3 ½ et 3 ½ %.

\* \* \*

En considération de la situation actuelle du marché de l'argent et comme nous l'avons déjà recommandé le mois dernier, **les Caisses Raiffeisen feront bien d'offrir dorénavant pour les nouveaux placements et les conversions**

**d'obligations un taux de 3 ½ % à 3-5 ans de terme.** Et même si les instituts concurrents vont plus loin encore, nous n'hésitons pas à préconiser — afin de maintenir un bon stock d'argent à terme — d'envisager même déjà le taux de 3 ½ %. Tous les autres taux créanciers (caisse d'épargne, compte courant etc.) ainsi que les taux débiteurs (prêts à terme, comptes de crédit, etc.) pourront par contre être maintenus jusqu'à la fin de l'année. Depuis le 15 septembre dernier, la Caisse centrale bonifie de nouveau 3 ½ % pour les nouveaux placements à terme de 3 à 5 ans; par contre les conditions faites aux Caisses pour le compte courant à vue ne subiront pas de changement jusqu'à la fin de l'année.

**Il importe à l'heure présente de vouer une grande et vigilante attention à l'importante question de la liquidité.** Il faut certainement considérer comme définitivement révolue la période d'abondance d'argent dans laquelle nous avons vécu pendant plusieurs années. De nouvelles et importantes tâches seront sans doute posées à nos Caisses Raiffeisen dans un prochain avenir. Il est possible que l'économie de guerre augmente sensiblement dorénavant les besoins du paysan en capitaux et en crédit d'exploitation. Les corporations de droit public et autres associations agricoles pourront se trouver aussi dans l'obligation de faire appel au crédit dans une mesure plus forte que par le passé. Si elles veulent être à la hauteur de la situation et pouvoir toujours bien remplir l'importante mission économique et sociale qui leur incombe, les Caisses Raiffeisen doivent donc, partout et maintenant déjà, se préparer et s'armer pour l'avenir. **Il est indiqué en particulier d'accumuler certaines réserves de disponibilités et de capitaux.** Dans ce but, on évitera le plus possible d'immobiliser des capitaux importants dans des prêts — hypothécaires ou autres — à long terme. D'autre part, on redoublera d'activité propagandiste pour obtenir constamment de nouveaux dépôts. On envisagera éventuellement d'adresser un appel spécial dans ce but à la clientèle et à la population (circulaire de propagande). « L'argent du village au village » doit être aujourd'hui plus que jamais le mot d'ordre partout. Le moment est venu où la solidarité villageoise doit se manifester dans tous les domaines, spécialement aussi dans celui de l'épargne et du crédit. Les déposants auront du reste certainement tous à cœur de prouver leur fidélité à leur Caisse Raiffeisen; ils se souvien-

dront particulièrement que durant la période de pléthore d'argent et alors que les banques refusaient les capitaux, **la Caisse locale a toujours accepté, sans restriction quelconque et à un taux rémunérateur, l'épargne et l'argent du village.** Il faut en particulier continuer à amener à la Caisse locale l'argent du village qui peut se trouver encore placé dans les banques urbaines. Il ne doit également pas y avoir aujourd'hui de thésaurisation néfaste et dangereuse de billets de banque et de pièces d'argent. Tous les capitaux doivent être mis aujourd'hui au service de l'économie en général et de l'économie locale en particulier. Il faut que la population rurale mette tout en œuvre, en prévision des épreuves qu'amènera la guerre, pour s'assurer pendant qu'il en est temps la maîtrise complète de son épargne et de son crédit. **La Caisse locale doit se faire une mission aujourd'hui de mobiliser et de coordonner toutes les bonnes volontés et les moyens financiers du village afin de pouvoir toujours bien remplir sa tâche et servir utilement les intérêts de ses membres et de la communauté.**

## Choses et autres

### Les banques cantonales durant le 3<sup>me</sup> trimestre de l'année.

Ensuite des événements historiques qui se sont présentés au cours de ce trimestre, la publication des bilans au 30 septembre des banques cantonales suscite un intérêt tout particulier. Comme il fallait naturellement s'y attendre la somme des bilans accuse un recul qui se monte au total à 77,7 millions et auquel participent presque tous les 27 instituts. La somme globale des bilans fléchit ainsi à Fr. 7830 millions. Le recul affecte toutes les catégories de dépôts du public qui ont diminué de 143 millions au total. C'est la caisse d'épargne qui a été le plus fortement touchée, les dépôts ayant rétrogradé de 62,3 millions pour se fixer à 2750 millions de francs. Pour les obligations de caisse la diminution est de 57 millions; elles fléchissent à 2130 millions de francs. Les comptes de chèque et créditeurs à vue sont en recul de 19,1 millions et les comptes de dépôts de 5,4 millions. Pour compenser partiellement la diminution des capitaux du public, les banques cantonales ont souscrit pour 26 millions de lettres de gage qui figurent ainsi au bilan par Fr. 369 millions au total. Les retraits du public ont été couverts par les grosses réserves de disponibilités

(encaisse) qui ont diminué de 78 millions et sont encore de 199 millions de francs, et par la réalisation d'environ 10 millions de francs de titres et fonds publics.

Si l'on prend en considération l'importance des événements qui se sont déroulés et les besoins extraordinaires provoqués par la mobilisation générale on doit admettre que les retraits effectués dans les banques ont été relativement fort modestes. Cela illustre une fois de plus le calme et le sang-froid dont a fait preuve le peuple suisse durant les jours fatidiques de septembre.

#### L'épargne dans les cantons.

Les dépôts d'épargne proprement dits ont atteint l'année dernière en Suisse un montant d'environ 5,5 milliards de francs. Sur ce chiffre, 1265 millions de francs, soit 23,10 %, concernent le canton de Berne. Viennent ensuite Zurich 15,22 %, Saint-Gall 9,10 %, Argovie 8,49 %, Vaud 6,89 %. Dans les autres cantons, la proportion est inférieure à 5 %. En ce qui concerne les obligations de caisse, c'est le canton de Zurich qui vient en tête, avec 22,61 %. Puis viennent Berne (12,23 %), Saint-Gall (8,5 %) Argovie (7,74 %), Bâle (6,69 %) et Thurgovie (6,6 %). Si l'on considère la totalité des dépôts d'épargne, livrets de dépôts et obligations de caisse, on voit que Zurich en détient 19,13 %, Berne 17,42 %, Saint-Gall 8,94 %, Argovie 7,65 %, Vaud 6,29 % et Bâle-Ville 6,02 %. Ces six cantons totalisent à eux seuls près des deux tiers des dépôts d'épargne, livrets de dépôts et obligations de caisse.

Le montant moyen des livrets d'épargne et de dépôts et des obligations de caisse, par tête d'habitant, est de 2832 francs à Soleure, 2808 fr. à Schaffhouse, 2682 fr. à Berne, 2610 fr. à Bâle, 2414 fr. à Glaris, 2246 fr. à Genève, 2809 fr. dans le canton de Vaud, 1879 fr. à Neuchâtel, 1753 à Fribourg, etc. Ce sont les cantons d'Uri (1467 fr.), Valais (1121 fr.) et Tessin (1077 fr.) qui viennent en dernier lieu.

Il importe de relever que l'épargne peut affecter d'autres formes encore que celles qui sont mentionnées ci-dessus : assurances, hypothèques, obligations, etc.

#### Banque suisse d'Épargne et de Crédit

A la suite de pourparlers entre les représentants des trois groupes les plus importants des créanciers et des actionnaires de la Banque suisse d'Épargne et de Crédit, S. A., St-Gall, et

le Conseil d'Administration de la Banque, une entente est intervenue.

Aux termes de cette convention, les associations intéressées soutiendront le plan de réorganisation établi par le Conseil d'Administration d'entente avec les instances fédérales, et contribueront au développement ultérieur de la banque par l'appui d'une commune collaboration. Ils sont d'avis qu'après cette réorganisation les bases financières seront suffisantes pour assurer une heureuse extension de l'entreprise et que la banque, en mettant ses capitaux à la disposition de la classe moyenne, doit continuer à remplir son importante tâche économique et sociale dans le pays.

L'entente intervenue entre les organes de la Banque, les créanciers et les actionnaires, ainsi que la réjouissante participation à la souscription d'un capital de priorité de 2,15 millions de francs, montant qui a été dépassé, permettent de considérer une prochaine normalisation de la Banque.

### Nouvelles des Caisses

#### SATIGNY (Genève).

† Marc Plan.

La Caisse de Crédit Mutuel de Satigny tient à faire entendre ici son message de reconnaissance envers M. Marc Plan, président de son Conseil de surveillance.

M. Marc Plan comprit immédiatement tous les avantages que la commune de Satigny pouvait retirer d'une Caisse Raiffeisen. Aussi en fût-il membre fondateur, endossant de suite la responsabilité de président du Conseil de surveillance.

Avec les qualités que cet ami possédait, c'était pour nous l'assurance d'une surveillance minutieuse, critique et complète.

M. Plan avait partout son franc parler, cette qualité était pour nous d'un précieux secours.

Bon, actif, ponctuel, dévoué et serviable, voilà M. Marc Plan.

M. Plan n'est plus, nous saurons nous souvenir de tous les conseils dont il nous entourait, et son exemple d'homme restera gravé dans nos cœurs.

La Caisse de Crédit Mutuel présente à Madame Marc Plan et à ses enfants sa chrétienne sympathie.

Monsieur Marc Plan, au nom des raiffeisenistes de Satigny merci pour tout ce que vous nous avez donné. C. L.

#### MONTHEY (Valais).

Ici est décédé, à l'âge de 68 ans, Alfred Galley, qui fut le premier caissier de la Caisse de Monthey. C'était une très belle âme. Foncièrement humble, sa grande timidité le rendait gauche, mais c'était un grand travailleur, tout dévouement, tout désintéressement, dévoré de la passion du

bien. Inutile de dire que ce fut un modèle de caissier par sa droiture, son exactitude, son observation scrupuleuse des statuts. Pour économiser 2 sous à la Caisse, Alfred faisait souvent 2-3 kilomètres le soir après sa journée. Peu doué intellectuellement (comme le St-curé d'Ars) la tenue des livres lui était pénible, mais il était d'une très grande habileté manuelle, exerçant avec bonheur les métiers les plus divers — mais toujours « pour rendre service ». Un jour le bon chanoine Gross lui demanda où il avait appris tous ces métiers, et nous le voyons encore le brave Alfred ouvrir de grands yeux étonnés et dire sur son ton de vivacité : Mais, il y a des gens de tous les métiers dans le purgatoire, on n'a qu'à prier pour eux : ils nous aident ! N'est-ce pas là la foi qui transporte les montagnes dont parle l'Évangile ?

Un jour de février 1917, Alfred vint, tout timidement, tout ramassé sur lui-même, demander au soussigné de bien vouloir entrer dans la C. R. de Monthey « pour rendre service ». Allez donc repousser une prière aussi humble. Et c'est ainsi que nous avons pris contact avec l'œuvre des C. R. et y avons commis les « dégâts » que l'on sait. Les dernières semaines de M. Galley ont été marquées par de terribles souffrances supportées héroïquement. Or nous avons appris par l'un de ses familiers qu'il avait demandé à Dieu la grâce de beaucoup souffrir avant de mourir ! N'est-ce pas là la marque des saints ? Cher ami Alfred, tu as passé en faisant le bien et tu nous a tous édifiés, ta mémoire restera en bénédiction. Adr. P.

#### CHARRAT (Valais).

Nous avons appris avec beaucoup de regret la mort d'Edouard Chappot, membre fondateur et membre du Conseil de surveillance. Nous ne verrons donc plus sa belle figure respirant la droiture et la bonté. Arrivé à l'âge de 78 ans il avait gardé un entrain et une fraîcheur d'esprit toute juvénile. Par son caractère charitable et conciliant M. Chappot était aimé et respecté de toute la population. C'était un bon citoyen et un excellent chrétien. Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances. Adr. P.

### Extrait des délibérations

de la séance du Comité de direction de l'Union du 6 novembre 1939.

1. Le Comité de direction examine et donne son approbation définitive à 25 crédits ouverts à des Caisses affiliées, pour une somme globale de Fr. 702.000.— Il s'agit ici principalement de crédits destinés à satisfaire temporairement aux besoins extraordinaires d'argent des communes.

2. La Direction soumet et commente le bilan de la Caisse centrale de l'Union, présentant au 31 octobre 1939 une somme de Fr. 74.467.979,53. Ce bilan accuse une diminution qui résulte des besoins extraordinaires de capitaux et de crédits que la mobilisation générale a logiquement provoqués auprès



des Caisses affiliées comme auprès de tous les autres établissements de crédit du pays. Grâce à la forte liquidité qui a été de tous temps son apanage la Caisse centrale a été naturellement en mesure de satisfaire complètement et promptement, par ses seuls moyens, à toutes les demandes de retrait des Caisses affiliées. Cela a permis aux Caisses de maintenir durant les jours critiques d'août et septembre un service prompt et régulier de paiement.

3. Malgré l'évolution intervenue sur le marché de l'argent les taux actuellement en vigueur à la Caisse centrale seront maintenus jusqu'à la fin de l'an-

née, à l'exception toutefois du taux des nouveaux dépôts à terme des Caisses et des obligations qui a été porté à 3 1/2% le 15 septembre dernier déjà.

4. Le Comité prend connaissance du **rapport sur une revision partielle** effectuée à la Caisse centrale par une délégation du Comité de direction.

5. La Direction de l'Office de revision fait un exposé général sur **les revisions effectuées auprès des Caisses affiliées** depuis la dernière séance. Après avoir dû restreindre temporairement son activité ensuite de la mobilisation d'une partie du personnel, l'Office de revision est aujourd'hui de

nouveau en mesure d'assurer un service presque normal de revision.

6. L'inventaire et les comptes arrêtés comme d'ordinaire au 15 septembre du **Service de l'Economat de l'Union** (Dépôt de registres, formulaires et matériel) sont étudiés et approuvés. Durant l'exercice 1938-39 4662 envois de matériel ont été effectués aux Caisses affiliées et le montant total des factures atteint Fr. 52.472.—. (Exercice précédent: 4552 paquets facturés Fr. 56.142.—).

*Rédaction :*

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union

### Développement des Caisses Raiffeisen suisses — 1903 - 1938

Année	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Mouvement général	Bilan	Carnets	Dépôts d'épargne	Réserves
			Fr.	Fr.	d'épargne	Fr.	Fr.
1903	25	1740	6,037,707.73	1,765,817.39	2323	675,599.82	10,581.39
1904	38	2455	9,896,497.38	3,415,186.64	3878	1,368,260.—	20,634.63
1905	49	3292	13,697,274.50	5,297,844.40	5633	2,246,882.09	41,239.15
1906	61	4109	15,678,817.—	6,922,303.—	8192	3,071,059.60	69,658.35
1907	79	5533	22,619,703.15	9,317,554.01	10412	4,296,578.66	98,305.03
1908	94	6637	26,655,990.78	11,997,061.72	13483	5,488,940.72	137,322.09
1909	108	7573	36,552,978.25	15,668,098.83	17816	7,260,667.56	187,539.56
1910	136	9402	46,137,886.36	19,941,819.39	22337	9,239,938.07	244,442.38
1911	154	10021	52,408,041.40	22,827,873.34	24413	10,428,554.96	301,385.26
1912	159	10739	57,023,987.75	25,535,248.88	27214	11,574,870.05	390,293.76
1913	166	11507	50,220,170.25	27,444,310.80	29549	12,832,339.90	474,880.74
1914	178	12363	47,254,453.37	29,747,239.44	30901	13,918,638.08	561,643.63
1915	183	13029	54,246,375.07	32,112,506.26	33627	15,298,354.54	661,519.97
1916	199	13867	83,981,027.56	37,909,412.47	37817	17,780,139.73	779,175.79
1917	211	14904	115,486,946.95	46,552,374.54	41739	21,434,105.81	927,718.27
1918	224	16784	197,354,686.32	65,864,025.32	48238	30,237,432.57	1,125,162.58
1919	250	18976	263,829,599.09	85,354,323.65	55265	38,643,068.96	1,418,320.10
1920	271	21593	279,078,171.48	100,508,761.46	61725	45,155,186.63	1,732,359.54
1921	302	24366	290,683,399.99	112,852,366.23	67185	49,602,623.77	2,136,240.25
1922	318	26169	285,449,902.31	124,841,645.66	72721	55,143,313.58	2,621,777.53
1923	332	27678	327,678,018.94	136,394,928.30	77030	62,800,062.60	3,079,157.05
1924	348	29607	365,857,384.65	148,836,413.63	82596	66,945,247.11	3,593,589.99
1925	375	31868	378,243,619.73	161,254,405.79	89170	71,292,815.75	4,144,958.92
1926	405	34631	394,749,210.60	176,487,288.58	95185	79,272,073.92	4,711,618.37
1927	435	37482	441,661,841.38	195,951,648.69	106027	90,116,019.30	5,447,648.94
1928	463	40092	494,979,847.70	216,023,179.73	113495	100,092,654.53	6,128,554.22
1929	488	42574	543,568,502.59	239,361,569.26	121558	112,273,807.18	6,826,676.20
1930	516	45278	611,156,321.68	267,084,998.13	132470	126,174,533.38	7,621,326.64
1931	541	48318	639,500,794.52	297,792,491.07	142540	144,415,281.39	8,459,182.16
1932	571	51386	639,553,610.51	324,607,466.17	152853	159,143,181.36	9,324,461.60
1933	591	53593	642,397,725.72	340,707,840.49	162246	171,459,513.11	10,225,825.99
1934	603	55246	631,466,660.36	355,736,453.27	171604	181,259,553.99	11,159,138.06
1935	612	56274	616,037,608.51	364,067,352.33	178923	183,398,423.87	12,162,673.58
1936	627	57854	613,636,370.10	370,404,851.84	187170	184,806,135.11	13,162,223.67
1937	640	59509	665,701,039.93	389,977,953.40	196136	195,487,621.37	14,163,525.47
1938	658	61290	758,481,940.26	420,292,528.16	208322	219,180,349.14	15,175,415.78